



Nouvelles de Quéménéven

Commune de
Keleier Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent - 29180 Quéménéven

Tél : 02 98 73 53 33 - Fax : 02 98 73 63 00

Courriel : mairie@quemeneven.fr - Site : <http://www.quemeneven.fr>

Janvier 2006 - Numéro 55

Sommaire

Page 1 :

Mot du Maire

Page 2 :

Conseil Municipal
Info

Page 3 :

Travaux Gare
Boulangerie Colin
Le Roi Marc'h

Page 4 :

Soirée Philo
État Civil

Page 5 :

Amicale Laïque
Restaurant Scolaire
Santé
Blague

Page 6 :

S.P.A.N.C.

Supp :

Photos...

Mot du Maire

QUEMENEVENAUROM

Un petit village gaulois et celte qui résiste ! De la gare à kergoat en passant par le bourg.

Incroyable mais vrai ! ça fait soixante deux ans que j'attends de rouler sur le passage à niveau de la gare sans entendre la voiture pousser des soupirs et plaindre ses amortisseurs. Et bien oui, maintenant je me fais un petit plaisir chaque fois que j'y passe ; merci la SNCF pour ces travaux réussis après quelques dizaines d'années d'attente. Mais ceci c'était la cerise sur le gâteau. La voie romaine a aussi bien rajeunie ; c'est vrai qu'après un long délai nous y sommes enfin arrivés avec des aménagements de sécurité et de confort comme l'enrobé et les trottoirs . Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter et remercier en notre nom à tous nos employés communaux qui ont fait un excellent travail. Cela a permis aussi de réduire la facture de façon substantielle. Merci aussi à tous les bénévoles et les associations qui ont tant œuvré pour nous tous et sans qui notre petit village gaulois de Quéménévenaurom (voir Astérix et Babaorum) ne vivrait pas,

Par rapport à tous nos projets je voudrais aussi souligner un des problèmes de l'Etat et des collectivités locales : les délais entre les décisions et les réalisations. Les procédures sont lourdes et cela fait plaisir quand on arrive au bout. D'un autre côté, nous engageons votre argent et il est normal d'y être très attentif. Changeons de quartier : regardez par exemple le périmètre de protection du captage de Kergoat. Ce dossier bien que ne présentant aucun problème particulier est sur les rails , si on peut dire, depuis plusieurs années... Je ne me rappelle même plus de mémoire quand nous l'avons enclenché ! Et pour vous citer l'exemple du contournement de Châteaulin (un serpent de mer trentenaire !) : à partir où la décision du tracé aura été prise par les différents acteurs concernés nous pourrions l'emprunter dans 10 ans ; et pourtant ce n'est pas le viaduc de Millau.

Nous avons bien avancé, malgré tout ce que je viens de dire, sur nos différents projets, qu'il s'agisse de la carte communale et de l'assainissement, et des constructions à venir (archives, garderie et extension de la bibliothèque) ou encore d'autres projets moins importants. J'espère vivement que l'année 2006 verra enfin ces réalisations, ce qui met du baume au cœur des élus de temps en temps, et croyez qu'ils en ont bien besoin.

Je ne voudrais pas aborder cette nouvelle année sans bien sûr vous adresser tous les vœux de la municipalité. Mais je les adresse tout particulièrement à Jean Celton qui œuvre tant pour la commune depuis des décennies. Il traverse actuellement une période difficile. Nous l'attendons avec impatience parmi nous comme maire adjoint mais aussi pour qu'il nous chante son best-seller " Quéménéven, Quéménéven, Quéménéven " sur l'air de la Madelon, à nos prochaines fêtes.

Bloavez mad

Comme tous les ans, *Marcelle, Nelly et Eraldo* ont œuvré pour la décoration des rues de la commune, *Thierry et Patrick* quant à eux ont posé les guirlandes lumineuses. Le bourg, la Gare et Kergoat sont illuminés comme des "sapins de Noël".

Le "*Keleier kemeneven*" vous souhaite à toutes et à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2006



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2005

⇒ Demande de subvention du fond d'aménagement urbain départemental (F.A.U.D.)

Les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques peuvent bénéficier de subventions du fond d'aménagement urbain départemental. Le conseil accepte donc la réalisation de cette mise en souterrain sur la route de Cast à Kergoat et demande au maire de solliciter les subventions F.A.U.D. pour ce dossier.

Le montant des travaux se monte à **47 042 €**. Ils seront, comme d'habitude, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'électrification pour la basse tension et l'éclairage public et de la commune pour le réseau téléphonique.

⇒ TARIFS 2006

Location de la salle municipale :

✓ Tarifs pour les Quéménévenois	62.08 €
✓ Personnes extérieures à la Commune	262.86 €
✓ Associations communales	Gratuit
✓ Caution (pour les Quéménévenois)	500.00 €
✓ Caution (hors commune)	800.00 €

Droit de place :

✓ Commerçants ambulants occasionnels	25.60 €
✓ Commerçants ambulants réguliers	Gratuit

Bibliothèque :

✓ Abonnement par famille (du 01.01. au 31.12.)	11.69 €
✓ Abonnement à compter du 01.08 par famille	6.37 €
✓ Abonnement saisonnier	3.19 €
✓ Caution (pour les saisonniers)	80.00 €

Eau :

✓ Abonnement annuel	26.26 €
✓ Consommation de 0 à 300 m3 (1e m3)	0.91 €
✓ Consommation au-delà de 300 m3	0.75 €
✓ Remplacement d'un compteur Ø 15	57.36 €
✓ Remplacement d'un compteur Ø 20	67.98 €

Travaux de raccordement au réseau :

✓ Branchement jusqu'à 10 ml	456.77 €
✓ Plus-value par ml en terrain ordinaire	22.30 €
✓ Plus-value par ml + réfection de chaussée	28.68 €
✓ Fourniture supplémentaire éventuelle	

Déplacement d'un compteur : 159.17 €

✓ Tarif horaire d'un employé communal	18.60 €
✓ Tarif horaire du tracto-pelle (sans chauffeur)	18.60 €

Garderie :

✓ Matin	1.00 €
✓ Soir	1.00 €

Cimetière :

✓ Concession de 2 ^{m2} , mini-concession & emplacement pour bloc funéraire 15 ans	40.93 €
✓ Concession de 2 ^{m2} , mini-concession & emplacement pour bloc funéraire 30 ans	82.00 €

INFO :

Aide exceptionnelle de **75 €** accordée aux personnes non-imposables au titre *des revenus 2004*, pour l'achat de fioul de chauffage effectué entre le **01/09 et le 31/12/2005**.

S'adresser en Mairie ou au Centre Des Impôts avant le **31/12/2005**.

FIN DES TRAVAUX SUR LA VOIE ROMAINE :



Les travaux sur la voie romaine ont pris fin avant la fin de l'année, comme nous l'avions prévu. Ils ont donc vu l'enfouissement des réseaux électriques, la réalisation des trottoirs, des chicanes et l'enrobage de toute la voie jusqu'à la limite de Cast.

L'enrobé a été réalisé les 12 et 13 décembre derniers par la société S.C.R.E.G. qui a bouclé le chantier en deux jours. Il ne reste qu'à repeindre les marques au sol et notamment le stop sur la départementale. Ce qui n'empêche pas de le respecter.

Nous espérons que ces travaux vont d'abord réellement entraîner un ralentissement des véhicules et qu'il sera plus agréable de fréquenter la voie romaine.

BOULANGERIE COLIN :



Tombola à la boulangerie chez *Kristelle et Michel* à Quéménéven.

Le père Noël est arrivé avant l'heure pour *Daniel LE GOFF* domicilié à Quéménéven, heureux gagnant d'une cafetière expresso.

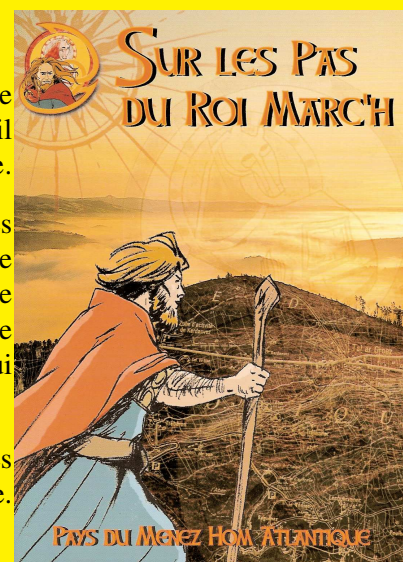
Par l'intermédiaire du p'tit jaune bonne et heureuse année 2006 à toutes et à tous.

Sur les pas du Roi Marc'h

Le Pays touristique de Ménez-Hom Atlantique a mis en place un parcours de découverte de ce territoire d'un nouveau genre. Comme vous avez pu le constater, il s'agit d'un guide (carnet de route) faisant appel au rêve et à l'imaginaire.

Le Roi Marc'h y consigne ses impressions, ses émotions... souvent ses questionnements et ses errances. Ce document fait le lien avec des panneaux en lave émaillée situés sur le parcours, correspondant aux étapes numérotées. Pour comprendre l'histoire, il faut garder la chronologie du circuit. Ce parcours symbolique invite le visiteur à dénouer l'énigme des dualités et lui permet de découvrir l'âme d'un Pays qui se reflète dans les yeux de ceux qui l'habitent.

Le carnet de route est disponible au prix de 2 €, dans les offices de tourisme, les librairies et les hébergements et équipements touristiques partenaires de cette aventure. Disponible aussi à la Mairie de Quéménéven.



SOIREE PHILO : Celle qui est passée



Nous étions une quinzaine de personnes le 9 Décembre à la bibliothèque pour cette première soirée philo autour de la lettre à **Ménécée d'Epicure**. Des Quéménévenois mais aussi des voisins de **Cast** ou **Plomodiern**. La lecture et le commentaire de la lettre ont été suivis d'une discussion autour du thème mais aussi d'une expression des souhaits de chacun. Il semble donc que la forme de la soirée ait eu l'approbation des participants et que la lecture d'une œuvre comme support de la discussion soit une bonne méthode.

Le but du jeu est de proposer à la lecture des textes autres que des romans. Les lecteurs habituels lisent surtout des romans et ces soirées sont conçues pour donner envie de lire autre chose. Des textes philosophiques mais aussi des textes de sciences humaines. Mais encore des correspondances, des mémoires ou des biographies enfin tout ce qui fait la richesse de la littérature.

La prochaine : jeudi 26 janvier à 20 h 30

Pour l'instant toujours à la bibliothèque de Quéménéven et autour du traité de **Sénèque** sur "**La vie heureuse**". Si à la première séance nous avons abordé la conception du bonheur selon Epicure nous étudierons cette fois-ci la conception des stoïciens qui est, selon les avis, radicalement différente dans les bases ou proche dans la conception concrète

Je vous invite donc comme la dernière fois à lire ce texte qui n'est pas non plus très long et qui est très abordable. Il est disponible en plusieurs versions de poche ou à la bibliothèque. Encore une fois il ne faut pas avoir peur de ce genre de texte et partir de l'idée préconçue que ce n'est pas pour soi. Les personnes qui ont participé à la première soirée pourraient témoigner de la simplicité et de l'intérêt de lire ces textes.

Et si vous ne le lisez pas, la soirée sera une introduction qui pourra vous donner envie de le lire. Alors n'hésitez pas. L'une ou l'autre solution.

A très bientôt donc à la bibliothèque.

ETAT CIVIL : avril - mai - juin 2005. (Rappel, cause distribution incomplète)

Décès :

⇒ **Marguerite QUINTIN** veuve **LE BERRE**, 3 Voie Romaine, née à Quéménéven le 20 février 1925 - Décédée à Quimper le 23 mai 2005

⇒ **Jacqueline MARCHALOT** épouse **LE BRIS**, née à Quéménéven le 27 mars 1941 - Décédée à Quimper le 26 mai 2005

⇒ **Marie Jeanne LE BLOCH** veuve **BRIANT**, 5 rue de Ty-Névez, née à Briec le 21 juin 1916 - Décédée à Pont-L'Abbé le 1^{er} juin 2005

⇒ **Christian ERNST**, 23 route de Quimper, né à Rouen le 23 janvier 1944 - Décédé à Quéménéven le 5 juin 2005

Naissances :

⇒ **Ewen COROLLER**, 6 cité de Ty-Jérôme, né le 4 mai 2005

⇒ **Lenny OLLIVIER**, 11 rue du Château d'Eau, né le 12 mai 2005

⇒ **Nolann CRÉACH**, Ty-Moal, né le 8 juin 2005

⇒ **Titouan BOURNAILLÉ**, Mézaudren, né le 17 juin 2005

Pas de mariage ce trimestre.

ETAT CIVIL : Juillet - août - septembre 2005

Naissances :

⇒ **Enora MIOSSEC**, Kerrec, née le 5 juillet 2005

⇒ **Guillaume DUBOIS**, Penhoat-Punz, né le 22 septembre 2005

Mariages :

⇒ **Guillaume PIQUEREZ** et **Delphine CARIOU**, 12 Route de Quimper, le 16 juillet 2005

⇒ **Stéphane KERDRAON** et **Marie Paule FREIRE DE CASTRO DIAS**, Pont-Lez, le 13 août 2005

⇒ **Pascal BOUGAN** et **Maryline CANEVET**, Leindu Vihan, le 13 août 2005

⇒ **Laurent DEBORD** et **Emilie MARTIN**, 25 Route de Kergoat, le 27 août 2005

Décès :

⇒ **René QUELVEN**, 4 Rue Saint Laurent, né à Landrévarzec le 19 juillet 1921 - Décédé à Quéménéven le 18 juillet 2005

⇒ **Anne de LORGERIL**, épouse **HEITZLER**, 4 Rue de Metz à Mulhouse, née à Paris le 13 mars 1956 - Décédée à Quéménéven, le 14 août 2005

⇒ **Hélène CUZON**, veuve **LOUBOUTIN**, Pellein, née à Quéménéven le 8 juin 1920 - Décédée à Quéménéven, le 30 septembre 2005

L'AMICALE LAÏQUE :

L'ARBRE DE NOËL

Le jeudi 15 décembre, la salle municipale était très bien décorée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette année, le Père Noël a fait une entrée spectaculaire, il est arrivé en **quad**, en passant devant l'école où tous les enfants l'attendaient.

Le Père Noël est resté toute l'après-midi pour écouter les différentes classes chanter. A la fin du spectacle, le Père Noël s'est prêté au jeu des embrassades de tous les enfants ainsi qu'à la distribution des cadeaux et friandises avec l'aide des institutrices. Une fois fini, les enfants se sont regroupés pour le goûter traditionnel.



**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'AMICALE LAÏQUE
VOUS PRÉSENTE TOUS SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2006.**

MENUS RESTAURANT SCOLAIRE : *Janvier 2006*

				mardi 3 janvier	jeudi 5 janvier	vendredi 6 janvier
				Carottes maïs Blanquette de dinde Riz Flan	Friands fromage Poisson mayo Pomme de terre Salade Fruits au sirop	Pamplemousse Steaks hachés Haricots verts Galette des rois
lundi 9 janvier	mardi 10 janvier	jeudi 12 janvier	vendredi 13 janvier	lundi 16 janvier	mardi 17 janvier	jeudi 19 janvier
Potage légumes Omelette Pâtes sauce tomate Yaourt	Tomates chèvre Rôti de porc Carottes flageolets Fruits	Macédoine Poisson sauce Blé Fromage blanc... ...aux fruits	Jus d'orange Hachis parmentier Salade Compote	Couscous Fromage Fruits	Betteraves Rouges... ...pommes Poulet Frites Salade Yaourts	Tomates... ...champignons Poisson pané Carottes Riz au lait
vendredi 20 janvier	lundi 23 janvier	mardi 24 janvier	jeudi 26 janvier	vendredi 27 janvier	lundi 30 janvier	mardi 31 janvier
Potage Langue de boeuf Coquillettes Fromage Fruits	Céleri Tartiflette Salade Fruits	Salade composée Chipos Lentilles Tartes aux fruits	Cervelas concombre Poisson sauce Riz Produit laitier	Protage crécy Spaghetti... ...bolognaise Fruits	Salsifis tomates Bouchées à la reine Crème anglaise	Quiches lorraine Salade Jambon Poêlée forestière Mousse au chocolat

SANTÉ : MEDECINS - AMBULANCES - Composer le 15



PHARMACIES : *Janvier 2006*

du 07/01 au 14/01	du 07/01 au 14/01	du 14/01 au 21/01	14/01 au 21/01	du 21/01 au 28/01	du 28/01 au 04/02
PRIÉ Pont de Buis	KERBRAT Plomodiern	COLLOBERT Brasparts	BOURDAIS Plonnevez-Porzay	POTIER Châteaulin	CHEVALIER Pleyben

BLAGUE -

⇒ Sur un navire en détresse, un passager aborde le Capitaine : Capitaine, ô mon Capitaine ! Allons-nous couler ? Quelle est la distance vers la terre la plus proche ? ♦ Environ deux milles, monsieur. ♦ Dans quelle direction, Capitaine ? ♦ Vers le bas, je le crains.

MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPCP

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 donne une nouvelle responsabilité aux maires, qui doivent désormais assurer le contrôle de l'assainissement non collectif dans les zones où l'assainissement collectif ne sera pas assuré. Pour faire face à cette obligation, les communes membres ont transféré leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, CCPCP

Cette nouvelle compétence assainissement non collectif ANC sera exercée par la CCPCP à partir du 1er janvier 2006, dans le cadre de ce qu'on appelle le "**service public de l'assainissement non collectif, SPANC**",

Le **SPANC** permettra de corriger les dysfonctionnements passés (mauvais fonctionnement des fosses, entretien insuffisant, rejets directs dans le milieu naturel ...), à l'origine de pollutions environnementales.

Or, sur le territoire de la CCPCP, les objectifs et enjeux environnementaux sont importants :

- préserver les ressources en eau potable (périmètres de protection des captages),
- préserver le milieu naturel.
 - ⇒ zones de pêches à pied professionnelles (tellines),
 - ⇒ qualité des eaux de baignade,
 - ⇒ lutte contre les marées vertes,
- garantir la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées.

La CCPCP est désormais chargée :

- ⇒ du **contrôle de conception et réalisation** des installations ANC neuves ou réhabilitées,
- ⇒ du **contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien** de toutes les installations existantes (environ tous les 4 ans),
- ⇒ de la communication et de la sensibilisation auprès de la population.

Une **redevance** sera affectée à chaque type de contrôle, à charge du particulier concerné, pour financer ce service public. Ces montants seront votés d'ici la fin de l'année 2005 par la CCPCP.

Au cours du premier semestre de 2006, seuls les ANC neufs ou réhabilités feront l'objet de contrôle. Pour cela, la CCPCP fera appel à un prestataire de service, dont la mission sera d'assurer, pour les constructions neuves ou les réhabilitations de bâtiments, un contrôle technique obligatoire consistant à la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'ANC, conformément au DTU 64.1 et de l'arrêté du 6 mai 1996.

Pour les ANC neufs ou réhabilités, la procédure à suivre restera très similaire à celle d'avant le 1^{er} janvier 2006.

- 1- Le pétitionnaire effectue les démarches habituelles auprès de sa mairie pour le dépôt de son permis de construire, en remplissant un imprimé sur son ANC.
- 2- La commune transmet le dossier à la CCPCP, qui le transmet alors au prestataire.
- 3- Le prestataire étudiera votre dossier. Il vous contactera au besoin pour un rendez-vous sur le terrain. C'est **le contrôle de conception et d'implantation.**
- 4- Le prestataire communiquera au Président de la CCPCP ses observations, ainsi qu'un avis favorable ou défavorable au projet d'ANC
- 5- Le Président transmettra sur cette base un avis définitif sur le projet au maire de la commune.
- 6- En cas d'avis favorable, vous pourrez démarrer vos travaux, en cas d'avis défavorable, vous devrez déposer un autre projet ANC.
- 7- En cas d'avis favorable, le pétitionnaire tiendra informer le prestataire des dates prévisionnelles de début et de fin de travaux. Le **contrôle de la réalisation des travaux avant remblaiement** se fera sur rendez-vous, sur demande du pétitionnaire.

Des réunions d'information seront organisées dès 2006 sur différentes communes de la CCPCP, afin de vous présenter le fonctionnement du **SPANC**, et vous préciser par ailleurs le contrôle de l'existant (ce contrôle de l'existant ne débutera pas avant le deuxième semestre 2006).

Contacts CCPCP

Yann **BOTHOREL**, Directeur, **02 98 16 14 01**
Alida **BOISHUS**, **02 98 16 10 40**